



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU



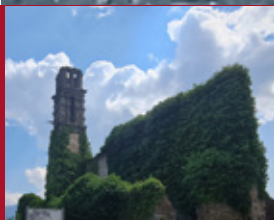
ENVIRONNEMENT

«ICI, RESPIRER TUE»

P5À8

Photo Pascal Monciatti

1,75€



**PATRIMOINE
RESSUSCITER
LE COUVENT
D'OREZZA
P17**

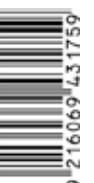
KAMPÀ P2 • ÉDITO P3

OPINIONS P4 •

CARNETS DE BORD P20

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P22

ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

VIDÉOS COLONNA

TOUT LE MONDE SAIT
QUE C'ÉTAIT UN REFUS
D'OBTEMPÉRER.



À LA UNE

ENVIRONNEMENT

«ICI, RESPIRER TUE»



P5 À 8

OPINIONS

PATRIMOINE **RESSUSCITER LE COUVENT D'OREZZA**

CARNETS DE BORD

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

ANNONCES LÉGALES

P4

P17

P20

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SNPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
journal@icn-presse. corsica

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction

Eric Patris : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse. corsica

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23
al-informateurcorse@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,
Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLQ.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Cignali citadini

S'è vo eti fattu calchì ghjornu fà una piccula spassighjata trà u carrughju Maréchal Ornano è a piazza di u Diamanti in Aiacciu, ùn l'avareti micca mancatu. Ancu menu s'è vo ùn c'eriti, ma ch'è vo seti presentu nant'à i reti suciali. Si vidia, in videò, un cignali trascinà nant'à parechji metri un saccu di rumenzula carcu carcu. Ci n'hè chì si sò dumandati s'è l'animali ùn travaghjava micca pà a Cumunità d'Agglomerazioni di u Paesi Aiaccinu, vistu a so mutivazioni. Soca, hè quissa quì a suluzioni à a crisa sempiterna di i rumenzuli in Corsica. Chì tanti incineratori! Aldilà di stu mumentu di risa, ci voli à dì chì sceni simulì si ni vedi di più in più dipoi calchì annu oramai in i cità corsi, soprattutto in Aiacciu. I cignali, chì si ritrovani suventi in certi quartieri vicin'à a machja com'è nant'à a strada di i Sanguinari, si ni falani senza fassi prigà in pienu centru pà fassi un ghjiru à qualsiasi mumentu di a ghjurnata. Cusì, vi pudeti ritruvà capu à capu cù un animalu solu, o puru cù una lofia è i so purchetti passà da un carrughju à l'altru, senza avè paura di l'omi, mentri ch'elli cercani appena di magnusca. Ma comu sarà chì i nostri cignali si sentini oramai di più citadini cà campagnoli o machjaghjoli? Podassi parchi ùn trovani più da chì nutriscesi in u so ambienti naturali? Un'aghja geugrafica chì l'umanu li rodi di più in più par via di un'urbanizzazioni sempri di più scema? È à dilla franca, parchi u so numaru ùn faci cà crescia? Sariani menu cacciaghjati, menu bè caccighjati pà certi lochi? Andeti à sapè! I so disgrasti invece, chì si limitavani à l'orti, si ritrovani oramai ancu ind'i cimiterii è inde l'ippodromi! S'elli ùn assistini micca, à parè nostru, suluzioni miraculosi chì cuntintessini à tutt'ognunu, semi sicuri di un affari: ci trica dighjà di veda ciò ch'elli ci riservani i cignali aiaccini pà l'avvena. Ci hà da vulè à tena bè u so telefoninu in stacca: podassi ch'è no i ritruvaremi in traccia di cunducia un camiò di a CAPA a prossima volta! ■

Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DES CLP D'ICN

Pour nous écrire : journal@icn-presse.corsica



MORCEAU D'HISTOIRE

La reine Elizabeth II en Corse (13 mars 1956)

« La reine Elizabeth II, qui entreprend une croisière d'une dizaine de jours à bord du yacht Britannia, a rejoint samedi à Ajaccio le duc d'Edimbourg. Elle a été reçue à l'aérodrome par les autorités civiles et militaires de l'île et par une foule chaleureuse. L'avion spécial de la reine s'était posé sur la piste de l'aérodrome de Campo-del-Oro vers 17 heures. Peu de temps avant, le duc d'Edimbourg, qui était arrivé à bord du yacht royal Britannia vers midi dans le port d'Ajaccio, était descendu de sa voiture à l'entrée de l'aéroport pour se joindre aux nombreuses personnalités locales. Dès que le Viking se fut immobilisé, il rejoignit la reine à bord de l'avion.

Quelques instants plus tard, tandis qu'un détachement des trois armes rendait les honneurs, M. Marcel Savreux, préfet de la Corse, souhaitait au nom du gouvernement français la bienvenue à la souveraine, à qui une jeune fille portant le costume traditionnel corse vint ensuite offrir une gerbe de roses rouges.

Après s'être reposée quelques minutes dans un petit salon d'attente, la reine Elizabeth quittait l'aérodrome en direction du port. Tout au long du trajet par le cours Napoléon, l'avenue du Premier-Consul et la place des Palmiers, la souveraine fut l'objet d'ovations enthousiastes de la part de la foule massée sur les deux trottoirs.

À 17 h 30 le couple royal et leur suite prenaient place à bord de la vedette qui devait les conduire sur le Britannia. L'équipage de l'escorteur français Surcouf, arrivé le matin, rendait les honneurs ». [Archives du journal Le Monde, mars 1956]

Il s'en est donc fallu de peu pour que la souveraine, anglicane, n'y découvre une ferveur et un décorum tout particuliers. Avant peut-être d'apprendre que les guirlandes de fleurs, les bougies aux fenêtres s'adressaient à une autre reine, on ne peut plus catholique, elle : la Vierge Marie, patronne de la Corse et protectrice de la ville, qu'on célèbre les 17 et 18 mars. Dotée d'un sens de l'humour certain, peut-être aurait-elle souri de l'ironie du hasard qui voyait cette fois une Marie l'emporter sur une Elizabeth, et de la façon la plus pacifique qui soit. Quoi qu'il en soit, ce mois de mars 1956 vit donc deux reines se succéder à Ajaccio. ■ AN

HUMEUR

La reine est morte, vive le roi

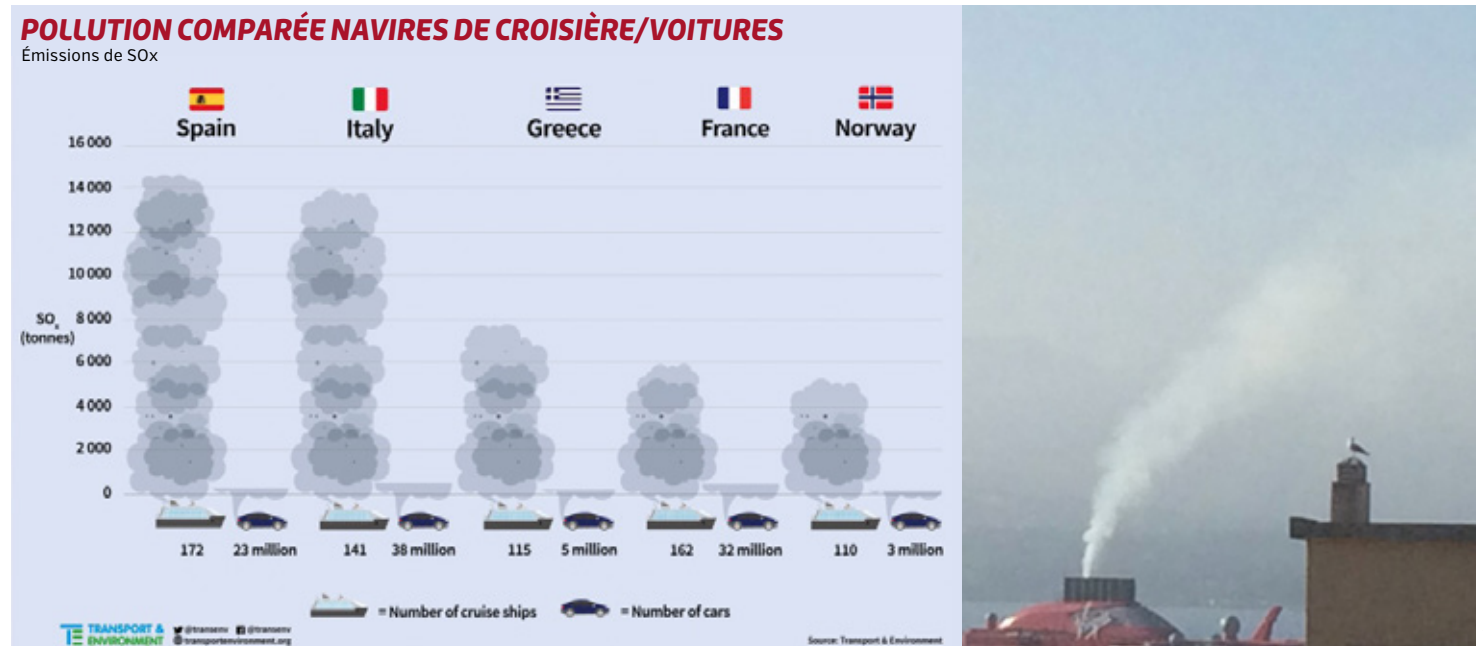
À la une - incontournable - de l'actualité de ces jours derniers : la mort d'Elizabeth II. Et la préparation de ses obsèques. Sur les chaînes d'infos en continu, des larmes, des fleurs et des peluches. La reine connaissait-elle la Corse ? Elle s'y était rendue le 10 mars 1956. Elle n'avait pas encore 30 ans et n'était reine que depuis 4 ans. Elle avait atterri à l'aéroport d'Ajaccio et avait été accueillie dans la cité impériale avec un peu d'inquiétude de la part des autorités : la population n'allait-elle pas lui reprocher - en tant que monarque britannique - l'exil et la mort de Napoléon à Sainte-Hélène ? Que nenni ! La ville en liesse l'avait fêtée. Puis elle avait rejoint son mari, le Prince Philip, pour une croisière de rêve autour de l'île, à bord du *Britannia*. Depuis son décès, beaucoup d'éloges. Il faut dire que 70 ans de règne, ce n'est pas rien. Quelques voix évoquent Lady Di, sa tragique disparition et le sentiment qu'on avait eu alors d'une certaine froideur de la souveraine. Sur les réseaux sociaux, on ose parfois rappeler Bobby Sands, le nationaliste irlandais décédé en mai 1981 après 66 jours de grève de la faim. Et les neuf autres militants nationalistes qui ont suivi dans la même mort. Margaret Thatcher était alors 1^{re} ministre, Elizabeth aurait-elle pu agir ? La reine, on le sait, n'a aucun pouvoir politique. Ni même le droit d'évoquer des sujets politiques. Qu'en sera-t-il du règne de son fils, enfin souverain à l'âge de 73 ans ? Seule certitude : il sera moins long que celui de sa mère. Et lui non plus ne devrait pas aborder de sujets politiques. L'égalera-t-il en popularité ? Dans un monde de grande peopolisation, les souverains n'ont pas tous le look glamour qui déplace les foules. Le prince de Monaco, venu à Lucciana le 6 septembre pour l'inauguration du musée n'a pas soulevé d'enthousiasme populaire. Son épouse Charlène était en Corse au mois d'août. Peut-être s'y trouve-t-elle encore. Le séjour est en tout cas bien discret. Si Charles III vient visiter la Corse, dans un monde incertain, entre guerre en Ukraine, inflation et crise sanitaire, pas sûr qu'il soit accueilli comme l'avait été Elizabeth. Les 30 glorieuses aussi sont loin. Tempi è tempi... ■ Claire GIUDICI

POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

« ICI, RESPIRER TUE »

À l'appel de la coordination Terra, le 8 septembre dernier, plus d'une centaine de personnes se sont rassemblées devant les grilles de la Collectivité de Corse pour dénoncer la pollution de l'air qui touche la Corse du fait de « choix économiques dévastateurs » liés à l'accueil accru de navires de croisière ou de grands yachts de plaisance mais aussi à l'alimentation des centrales électriques.

« Le transport maritime reste le secteur de transport le moins réglementé en ce qui concerne la pollution de l'air »



« Non à la pollution ». « Vivre sainement est un droit fondamental ». « Ici respirer tue ». Le 8 septembre, plus d'une centaine de personnes arborant des pancartes dénonçant la pollution de l'air étaient rassemblées devant les grilles de la Collectivité de Corse à Ajaccio. Une manifestation organisée à l'appel de la coordination Terra. Fondée en 2019 et regroupant désormais onze associations membres qui œuvrent pour la protection de l'environnement et la santé publique, la coordination entendait attirer l'attention du public sur plusieurs problématiques, symboles de « choix économiques dévastateurs » qui occasionnent des conséquences gravissimes pour l'environnement et la population corse. Pointant les appels à la sobriété qui se multiplient pour tous les actes de la vie courante, Michelle Salotti d'U Levante a tout d'abord fustigé : « Avez-vous entendu un seul conseil du type « vous qui possédez un yacht consommant 2000 litres de gasoil à l'heure et rejetant en conséquence des tonnes de CO₂, laissez-le en cale sèche » ? À qui fera-t-on croire que l'installation tout autour de la Corse, aux frais du contribuable, de coffres d'amarrage pour ces luxueux yachts est une action en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique ? » Regrettant qu'en « 2018 environ 2000 unités de grande plaisance sont venues en Corse, ce qui représente 1/8 de la flotte mondiale », Michelle Salotti ne cache pas sa colère et tonne : « L'État nous prend pour des idiots. Pendant que les citoyens de deuxième classe sont invités à davantage de sobriété et à serrer la ceinture, on encourage les « premières classes », grands pollueurs, à se déplacer davantage en leur offrant sur un plateau les plus beaux sites de l'île. Hè une vergogna. »

Derrière elle, Dominique Lanfranchi d'A Sentinella a pour sa part tenu à alerter sur l'alimentation de la future centrale du Vazzio, à Ajaccio. « Le préfet vient d'annoncer officiellement qu'elle sera alimentée par du biocarburant à base de colza qui n'a rien de bio. Mais le représentant de l'État conditionne cette solution à l'acceptation des élus de Corse. L'exécutif va-t-il manger son chapeau et tourner le dos à ce qu'il s'est engagé à défendre depuis des années, c'est à dire une alimentation des centrales thermiques d'EDF au gaz naturel

liquéfié ? », a-t-il soufflé. Devant les manifestants, il a averti qu'avec cette solution « l'avenir sanitaire que l'on propose aux Corses, c'est 40 ans supplémentaires de pollution aux micro particules ». Et, insiste-t-il, « Le préfet oublie volontairement de préciser que la combustion de la biomasse émet des microparticules cancérigènes et mutagènes génératrices de cancers, de maladies cardio-vasculaires et respiratoires et, selon certains rapports, autant de micro particules que le fioul léger ». Une affirmation que le Dr Sauveur Merlenghi, pour la Ligue contre le cancer, confirmera en soulignant qu'un « décès sur 5 dans le monde » est en rapport avec la pollution d'origine humaine, appelant à ce que celle-ci soit maîtrisée, ce qui permettrait de prévenir nombre de cancers. Enfin, taclant pour sa part l'utilisation à des « fins récréatives » de « grandes quantités d'hydrocarbures, une énergie fossile qui contribue très largement au changement climatique », Muriel Segondy, de l'association Le Garde, dénoncera la multiplication des escales de croisière alors qu'un rapport de l'Anses du 17 juillet 2019 « confirme, avec des niveaux de preuve forts, leurs effets sur la santé ». Notant encore qu'à « Ajaccio, comme à Bastia, la justification économique des croisières avancée n'est pas démontrée » et que « dans tous les cas, elle ne contrebalance pas le coût des impacts sur la santé, sur l'environnement et le cadre de vie des habitants », elle rappellera que ces navires ne sont plus les bienvenus dans de nombreux ports, tandis que la seule ville d'Ajaccio accueille 227 escales cette année. Alors que les mastodontes des mers continuent d'être chassés de nombreux ports en Méditerranée, le collectif Stop Croisières Ajaccio a créé une pétition contre ces navires qui se multiplient dans le port de la cité impériale. Lancée durant l'été, celle-ci a déjà rassemblé plus de 27000 signatures et a été transmise début septembre à la mairie d'Ajaccio, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse du Sud, gestionnaire du port, à la Collectivité de Corse mais aussi à la présidence de la République. « La lutte Stop Croisières Ajaccio s'inscrit dans un mouvement national, européen et international : la grogne monte et les citoyens s'élèvent contre un tourisme de masse qui détruit notre environnement et en particulier contre ces bateaux de croisière gigantesques

« Selon Yacht CO2 tracker, entre le 3 et le 9 septembre, 59 yachts de luxe ont croisé autour de la Corse, ils ont consommé plus de 1 million de litres de carburant et produit un total de 2 667 t de CO2, dont 719 t de CO2 à proximité directe de l'île »

totallement anachroniques à notre époque», indique le collectif dans un communiqué. *

Mais à la pollution due aux croisières s'ajoute aussi celle engendrée par les grosses unités de plaisance. « Selon Yacht CO2 tracker, entre le 3 et le 9 septembre, 59 yachts de luxe ont croisé autour de la Corse, ils ont consommé plus de 1 million de litres de carburant et produit un total de 2 667 t de CO2, dont 719 t de CO2 à proximité directe de l'île », avance encore Muriel Segondy. Concluant que le tourisme de masse est à l'origine de nombreux problèmes, à l'instar de l'augmentation des prix des logements, une exclusion des forces vives par la gentrification, une privatisation des plages, ou encore une perte de repères et d'identité elle lancera : « Ce modèle touristique, assorti d'une bétonisation à ou-

trance, altère et déprécie l'image de marque de la Corse. Un article de Géo du 27 juillet 2022 intitulé Tourisme de masse: top des 10 destinations à éviter cet été pour s'en préserver, nous semble être une alerte sérieuse pour Ajaccio qui y figure à la 3^e place.» Face à ces constats, devant l'Hôtel de région, les porte-paroles des associations de la coordination de Terra ont ainsi exigé « une feuille de route qui fixe des mesures concrètes de régulation de cette hyper- fréquentation » et la mise en place de quotas. Pour que demain la santé des Corses ne soit plus soldée au profit de considérations économiques. ■ MP

*www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/pollution-interdiction-bateaux-croisiere-ajaccio/182673

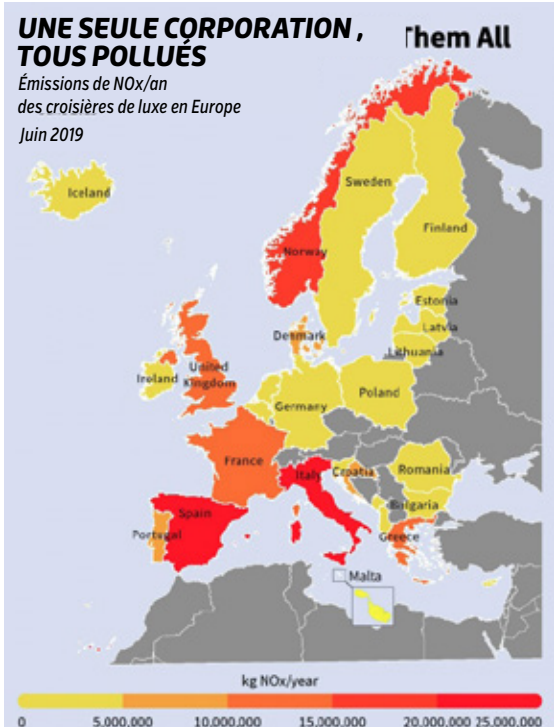
CROISIÈRES: MER BLEUE... ET POUMONS NOIRCIS

En 2019, l'ONG Transport & Environnement a publié un rapport consacré à la pollution de l'air liée aux navires de croisière évoluant dans les eaux européennes, intitulé *One corporation to pollute them all*. Les résultats montrent que les compagnies de croisières détenues par le groupe Carnival Corporation & PLC* (dont, entre autres, Princess Cruises, Aïda Cruises, P & O Cruises et Costa Croisières), avaient émis en 2017, dans les seules mers européennes, 10 fois plus d'oxyde de soufre pathogène que l'ensemble des plus de 260 millions de véhicules de tourisme en Europe. L'Espagne, l'Italie, la Grèce, la France et la Norvège étaient les pays les plus exposés à la pollution de l'air par les navires de croisière en Europe. L'analyse révèle également que même dans les zones de contrôle des émissions de soufre (Seca, acronyme de « sulphur emission control area »), dans lesquelles des contrôles plus stricts des navires ont été établis par l'Organisation mondiale internationale (OMI) pour réduire les émissions d'oxydes de soufre (SOx) et de particules fines (PM2,5), la pollution de l'air par les navires de croisière reste malgré tout préoccupante. Au Danemark, par exemple, dont les côtes sont pourtant entièrement comprises dans les Seca, les navires de croisière avaient émis 18 fois plus de SOx en 2017 que les 2,5 millions de véhicules de tourisme du pays en un an. La Méditerranée, quant à elle, ne devrait devenir zone Seca qu'en 2025. Mais outre les Sox et les PM, il y a également les émissions d'oxydes d'azote (NOx) et, toujours pour reprendre l'exemple du Danemark, il s'avérait que les 107 navires de croisière analysés avaient émis autant de NOx dans la zone maritime économique exclusive (ZEE) danoise que la moitié des voitures particulières circulant dans le pays. Or, rappelle l'ONG, les émissions de SOx forment des aérosols de sulfate (SO4) qui augmentent les risques pour la santé humaine. Les SOx, les PM2,5 et les NOx provoquent des décès prématurés, notamment par cancer du poumon ou maladies cardiovasculaires mais sont aussi impliqués dans l'apparition de l'asthme infantile. Ils contribuent également à l'acidification des milieux terrestres et aquatiques. Les NOx, déplacés sur de longues distances dans l'air, contribuent à la formation de particules et d'ozone, causant de plus l'acidification et l'eutrophisation lors du dépôt sur la terre, les lacs et les mers. Lors des 10 dernières années, ajoutent les auteurs du rapport, les instances locales, régionales et mondiales ont salué les efforts visant à réduire la pollution atmosphérique des navires en établissant des normes SOx et NOx pour les carburants et les moteurs marins. De plus, certaines zones géographiques en Europe et en Amérique du Nord, et plus récemment en Chine (uniquement local) ont été zones désignées de contrôle des émissions (ECA) pour tous les polluants atmosphériques. Pour autant, regrettent-ils, « le transport maritime reste le secteur de transport le moins réglementé en ce qui concerne la pollution de l'air ». Et la meilleure norme s'agissant du soufre dans le domaine maritime (0,1 % /1000 ppm) reste 100 fois moins bonne que la norme européenne de soufre pour le diesel/essence routier (0,001 % /10 ppm) instaurée depuis 15 ans.

Le rapport préconisait une norme d'amarrage zéro émission pour tous les ports européens, d'appliquer des normes strictes de pollution de l'air aux navires de croisière qui généralement « opèrent près de la côte avec de longues escales dans les principales destinations touristiques, donc affectant la qualité de l'air de manière disproportionnée », d'étendre au reste des mers de l'UE les zones de contrôle des émissions actuellement en place dans la mer du Nord et la mer Baltique, et de renforcer la norme Seca pour les carburants maritimes en Europe afin de la rendre équivalente à celle prescrite pour le carburant utilisé dans le transport routier. Le rapport suggère également que les navires de croisière soient en première ligne pour le passage à la propulsion zéro émission dans les eaux territoriales de l'UE. ■ EM

* propriétaire en 2020 de 102 bateaux, qui véhiculaient plus de 50 % des croisiéristes du monde

Savoir + : www.transportenvironnement.org

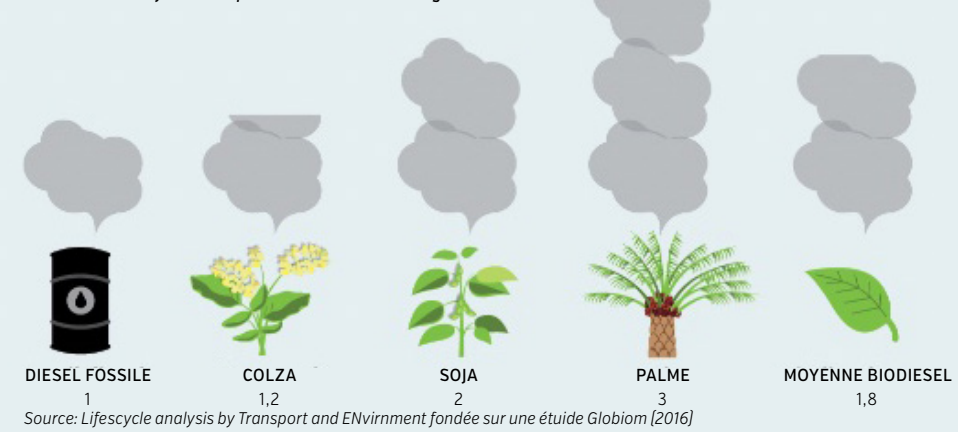


BIOCARBURANTS : ET SI C'ÉTAIT UNE FAUSSE BONNE IDÉE ?

En 2020, Transport et environnement avait déjà tordu le cou à l'idée selon laquelle les biocarburants polluaient moins que les énergies fossiles, indiquant même que le « remède est pire que le mal » : si le biodiesel issu du colza ne génère « que » 1,2 fois plus que d'émissions que le diesel fossile, ceux issus du soja ou de l'huile de palme peuvent en générer 2 à 3 fois plus. En cause, le changement d'affectation des sols nécessaires à leur production, la

BIODIESEL: UN REMÈDE PIRE QUE LE MAL

émissions de diesel fossile comparées aux biodiesel de 1^{re} génération



déforestation mais aussi les émissions directes provenant du labourage de la terre, de la récolte, de l'ajout d'engrais, etc. Également pointée, l'importante consommation d'eau que requiert la production de biocarburant. En outre, plus des trois quarts des biocarburants, y compris le bioéthanol et le biodiesel, devraient avoir sur leur cycle de vie des émissions de gaz à effet de serre similaires ou supérieures à celles de l'essence fossile et du diesel. Plus récemment, l'ONG s'est penchée sur l'engouement de la France pour les biocarburants et en particulier sur le lien entre biocarburants et sécurité alimentaire. Dans son rapport paru début septembre 2022, elle indique que « 78 % des matières premières utilisées pour produire des biocarburants au sein de l'UE provenaient de cultures alimentaires, et non de déchets, comme on le pense généralement. C'est également le cas en France. En 2021, 92 % de la masse de matière première utilisée dans le biodiesel était issue d'une culture alimentaire, la plus importante étant l'huile de colza avec 85 %. Au total, 2,8 millions de tonnes (Mt) de biodiesel et d'huile végétale hydrotraitée (HVH) ont été consommées cette année-là. L'Ukraine, troisième fournisseur de la France en matières premières destinées au biodiesel, juste derrière le Canada et l'Australie, a fourni l'équivalent de 8 % de la consommation française. Au sein de l'UE, la France est le deuxième consommateur et le quatrième producteur de biodiesel ». S'agissant du bioéthanol, la France transformerait chaque année 720 000 tonnes de blé en biocarburants et coproduits, principalement utilisés pour l'alimentation animale. « Cela équivaldrait à 3,4 milliards de baguettes par an, soit 9,2 millions par jour. » Selon l'ONG, la consommation actuelle de biocarburants en France nécessite entre 1,5 et 2,5 millions d'hectares de terres au niveau national et à l'étranger (selon que l'on tient compte ou non des coproduits). Cela représente entre 8 et 13 % de la superficie totale des terres cultivées en France. Par ailleurs, toujours selon elle, les biocarburants font grimper le prix des carburants : « Ces dernières années, au niveau des prix de gros, les biocarburants ont toujours été plus chers que les combustibles fossiles en Europe du point de vue énergétique. Avec la hausse actuelle des prix de nombreuses matières premières utilisées pour produire les biocarburants, comme les huiles végétales, les céréales, les huiles de cuisson usagées et les graisses animales, la différence de prix par rapport aux combustibles fossiles, pourtant eux aussi en hausse significative, ne cesse de s'accroître. » L'énergie fournie par le biodiesel coûterait actuellement de 70 à 130 % plus cher que le gazole fossile. « Sur la base de la consommation de mélanges de biocarburants et de carburants constatée en France en 2021, les prix de mai 2022 montrent que les biocarburants ont fait grimper les prix de gros de 7,3 % par rapport à leurs équivalents fossiles. » Soit un surcoût d'environ 3,2 milliards d'euros par an pour les Français. En outre, l'augmentation de l'utilisation des cultures pour les biocarburants contribuerait également à la hausse des prix des produits alimentaires. Pour Transport & Environnement, « La France subventionne une fausse solution pour réduire les émissions (...) Un développement accru des cultures à des fins énergétiques ne contribuerait pas à réduire notre dépendance aux énergies fossiles russes, mais ne ferait qu'aggraver l'impact social et environnemental des bioénergies ». Et de rappeler que « La Commission européenne a clairement indiqué qu'elle soutenait les pays qui souhaitent réduire les agrocarburants, afin d'alléger la pression sur les marchés alimentaires ». ■ EM

Savoir + : www.transportenvironnement.org



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATION SOCIETE

N° 01

KANOUR

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Villa Poggiale N°5
1793, Route Supérieure de Cardo
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 07/09/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : KANOUR

Siège social : Villa Poggiale N°5, 1793, Route Supérieure de Cardo, 20200 Bastia

Objet social : Acquisition en vue de la location de tous biens immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Karine Rita LA-TRACH et Monsieur Noureddine LA-TRACH, demeurants à Villa Poggiale N°5, 1793, Route Supérieure de Cardo, 20200 Bastia.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, agrément accordé par le gérant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/09/2022, il a été constitué une **SCI** dénommée :

ENSLJ

Siège social : Lotissement Fontaine du Salario, Route du Salario, 20000 Ajaccio

Capital : 1.000 €

Objet : Acquisition par voie d'achat, d'échange, d'apport de tous immeubles bâtis ou non, leur détention et administration par ses associés, restauration et construction de tous immeubles, mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice de ses associés et ou location de tout ou partie de ces immeubles

Gérant : M. POGGI Nicolas, Lotissement Fontaine du Salario, Route du Salario, 20000 Ajaccio

Cession des parts sociales :

Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous. Toutefois, seront dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 03

TWENTY FOUR TATTOO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 6000 euros
Siège social : Général Sébastiani
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 08/09/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

TWENTY FOUR TATTOO

Siège : 3, rue Général Sébastiani - 20000 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 6000 euros

Objet : Salon de tatouage et piercing, vente de piercing, petit bijoux et produit dérivés tatouage et piercing

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, **chaque associé** dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Christophe CHENARD, demeurant 9, Résidence San Biaggio - Route d'Alata - 20090 Ajaccio

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à VALLECALLE en date du 30 août 2022, il a été constitué une **Société Civile Immobilière** présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MATAHARI,

SIÈGE SOCIAL : Hameau de Pruneta, Vallecalle [Corse]

OBJET : L'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, l'exploitation et la mise en valeur de terrains pour l'édification d'immeubles ou de plusieurs maisons dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui restera la propriété de la Société.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 100 euros

Montant des apports en numéraire : 100 euros

GERANCE : Madame MARIE-THERESE ANCLA, demeurant Hameau de Pruneta, Vallecalle [Corse],

AGREMENT DES CESSIIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 05



2 Boulevard PAOLI
20000 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 15 septembre 2022, à Bastia.

Dénomination :

VALORITY PATRIMOINE.

Forme : SARLU.

Siège social : Plaine de Vescovato, Route de Valicella, 20215 Vescovato.

Objet : Transactions sur immeubles et fond de commerce, gestion immobilière et syndicat de copropriété marchand de biens et travaux immobiliers.

Durée de la société : 99 année[s].

Capital social fixe : 1000 euros

Gérant : Madame DONIA OUARTI, demeurant Plaine de Vescovato, Route de Valicella, 20215 Vescovato

La **société sera immatriculée** au RCS Bastia.

Le gérant.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 08/09/2022, il a été constitué une **Société Civile Immobilière** présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SAN MAR,

SIÈGE SOCIAL : Résidence Les Aman-diers, Rue Commandant Biancamaria, Bâtiment D1, Ajaccio [Corse]

OBJET : L'acquisition, la construction, et la propriété de tous biens immobiliers, la gestion de son patrimoine, par bail, location, achat, vente ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.

Et plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros par apport en numéraire

GERANCE : Madame Sophie Isabelle Marie HABERT, demeurant Lieu-dit San Cervone, Carbuccia [Corse],

AGREMENT DES CESSIIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société [y compris le conjoint et membre de la famille du cédant] qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/08/2022, il a été constitué une **SCI** dénommée :

LD INVEST

Siège social : rue des Cactus, Résidence Primavera, Imm. Sole Bello, 20000 Ajaccio

Capital : 1.000 €

Objet : La propriété la gestion l'administration l'acquisition et la disposition de biens

Gérance : M. Jean-Jacques LOVICH, rue des Cactus, Résidence Primavera, Imm. Sole Bello, 20000 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 08

NEXT RESEAUX & VRD

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Pernicaggio
Espace Caldaniccia
20167 Sarrola-Carcopino

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SARROLA-CARCOPINO 20167 du 12/09/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : NEXT RESEAUX & VRD

Siège : Lieu-dit Pernicaggio - Espace Caldaniccia - 20167 Sarrola-Carcopino

Durée : Quatre-vingt dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Tous travaux de VRD (Voiries et Réseaux Divers), terrassements, démolitions et plus généralement tous travaux ou services pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'activité ci-dessus

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, **chaque associé** dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur David SCIARETTI, demeurant Résidence La Marquise - Lieu-dit Cataro - 20167 Alata

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/09/2022, il a été constitué une **SCI** dénommée :

FURIANI SUD

Siège social : Lotissement Lorenzi, U Supranu, route Inférieure de Cardo, 20200 Bastia

Capital : 1.000 €

Objet : L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis.

Gérant : M. COLONNA DE LECA Jean-François, Lotissement Lorenzi, U Supranu, route Inférieure de Cardo, 20200 Bastia

Cession des parts sociales : Agrément requis dans tous les cas, agrément obtenu à l'unanimité des associés

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/09/2022, il a été constitué une **SCI** dénommée :

D2J

Siège social : rue des Cactus, Résidence Primavera - Immeuble Sole Bello - 20000 Ajaccio

Capital : 1.000 €

Objet : La propriété, la gestion, l'administration, l'acquisition et la disposition de biens

Gérance : M. Jean-Jacques LOVICH, rue des Cactus - Résidence Primavera - Immeuble Sole Bello - 20000 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 10/08/2022, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ECO AQUA NATURA

Forme : SAS

Siège : Chemin de la Vallicella - 20230 Santa-Lucia-Di-Moriani

Objet : Commerce de gros et négoce de matériaux de type citerne d'eau, murs végétalisés, tuiles et fenêtres de toit, etc.

Durée : 99 ans

Capital : 1000 €

Président : Monsieur Claude, Alain LUQUE, demeurant chemin de la Vallicella à Santa-Lucia-Di-Moriani (20230),
Directeur Général : Madame Valérie, Emmanuelle MARIONI, demeurant chemin de la Vallicella à Santa-Lucia-Di-Moriani (20230),

Admission aux AG et droit de vote : Tout associé peut participer aux AG sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque action donne droit à une voix.
Transmission - Cession : Agrément de l'assemblée générale statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation : RCS Bastia.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 9 Septembre 2022, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI BOOS 2B

Capital : 100 €

Objet : Acquisition, administration, gestion de tous biens immobiliers

Siège social : 33, Villas de Belgodère, 20226 Belgodère

Durée : 99 ans - **Gérant :** Monsieur Julien ROGER demeurant 33, Villas Belgodère, 20226 Belgodère

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12 septembre 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU

Dénomination : CAPU BIANCU ELEC

Capital : 100 €

Objet : Tous travaux d'installation électrique dans tous locaux.

Siège social : Casuccio, 20238 Morsiglia

Durée : 99 ans

Président : Monsieur Olivier BIONDI

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

MODIFICATION GERANT**ORTHOPEDIE**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7623 Euros

Siège social : Immeuble Ferrarini

RN 193 - 20600 Bastia

RCS Bastia 401 819 040

Au terme d'une assemblée Générale extraordinaire en date du 23 juin 2022, **il a été décidé de nommer** M. Jean Louis LEONETTI et Madame Anne DEPEILLE épouse LEONETTI demeurant Pied'Uccelli, Route de Canale-Di-Verde, 20230 CANALE-DI-VERDE, **en qualité de Co-gérant** pour une durée indéterminée avec effet à compter du 1er juillet 2022.
Mention sera faite au RCS de Bastia.



Société d'Avocat

**EUROPAVOCAT
Véronique PIETRI**

Espace EUROPA

42, Route de Bischwiler

67300 Schiltigheim

SCI MASABI

Société Civile Immobilière

Au capital de 8.000 €

Cardo - 20200 Bastia

RCS Bastia N° 439 499 179

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 1er juin 2022, **les associés ont pris acte de la démission de Monsieur PIETRI Erick** à compter de cette date, **et ont nommé en son remplacement** Madame PIETRI Véronique à compter du 1er juin 2022. Cette décision donne lieu à la publication de la mention obligatoire suivante :

* **Ancienne mention :** **Gérant :**

Monsieur PIETRI Erick, demeurant CARDO VILLAGE, 20200 BASTIA.

* **Nouvelle mention :** **Gérant :**

Madame PIETRI Véronique, demeurant 8, rue U Pughjale Suttanu, CARDO, 20200 BASTIA.

Pour avis,

**C2C CORSE**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.600.000 euros

Siège social : Maison près de l'Aqueduc

20167 Mezzavia

RCS Ajaccio 403 881 352

Aux termes d'une délibération en date du 11.07.2022, **la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant** Madame Maïly, Nunzia MASUCCI, expert-comptable, demeurant Hameau Oreta, 20233 PIETRACORBARA, pour une durée illimitée à compter du 11/07/2022.

Pour avis, La Gérance.

PAVERANI FAMILY SARL

Au capital social de 2000 Euros

Siège social : Hameau de A Piazza

20228 Luri

Siren 530 956 333 R.C.S. Bastia

CHANGEMENT DE GERANT

Le 19/08/2022, **les associés ont nommé Gérant**, Madame PAVERANI Marjorie demeurant PIAZZA, 20228 LURI **en remplacement** de Mr Christophe BERANGER démissionnaire.

Pour avis.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL**URBAN'ISULA**

Société par Actions Simplifiée

Unipersonnelle

Au capital de 1000 €

Siège social : Immeuble Serena

28, bis Cours Paoli - 20250 Corté

RCS Bastia 848 413 746

Par décision de l'associé unique à Corté le 7 septembre 2022, **il a été acté le transfert du siège social de la société à 20250 Corté - 7, Avenue Xavier Luciani.**

L'article 4 des statuts est modifié comme suit :

ARTICLE 4 : Siège social

* **Ancienne mention :**

Le siège social est fixé : Immeuble Serena - 28, bis Cours Paoli - 20250 Corté.

* **Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé : 7, Avenue Xavier Luciani - 20250 Corté.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Le **dépôt** sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,

Le Président.

« SCI RESTONICA »

Dénomination : SCI RESTONICA

Forme juridique :

Société Civile Immobilière

Capital social : 15.000 Euros

Siège social : 9, cours Jean NICOLI

à Ajaccio 20090

RCS : Inscrite au Registre

du Commerce et des Sociétés

du Greffe du Tribunal de Commerce

d'Ajaccio sous le numéro 378 223 317

AVIS DE CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

Par décision de la gérance en date du Premier juin 2022, **le siège social est transféré** du 9, cours Jean NICOLI à Ajaccio au 24, cours Grandval à Ajaccio à compter du 15 juin 2022.

La société conservera son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

CM MARCHINI

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Chez Madame Mazzoni Marie-Ange

01, rue Saint-Joseph - 20200 Bastia

890 494 099

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 07/09/2022, **l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social** du Chez Madame Mazzoni Marie-Ange, 01, rue Saint-Joseph, 20200 BASTIA au Route de la Paroisse, 20217 Saint-Florent à compter du 07/09/2022, et de modifier en conséquence **l'article 4** des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

La Gérance.

CAP MARCHINI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 647.280 euros

Siège social :

c/o Madame Marie-Ange Mazzoni,

1, rue Saint-Joseph - 20200 Bastia

880 065 131 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 07/09/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée CAP MARCHINI **a décidé de transférer le siège social** du c/o Madame Marie-Ange Mazzoni, 1, rue Saint-Joseph, 20200 BASTIA au Route de la Paroisse, 20217 Saint-Florent à compter du 07/09/2022 et de modifier en conséquence **l'article 4** des statuts.

Pour avis, Le Président.

GARYLEA

SCI au capital de 400 €

Siège social : 75005 Paris 5

29, Quai de la Tournelle

483 757 241 R.C.S. Paris

Aux termes des délibérations des associés en date du 18/08/2022, **il a été décidé de transférer le siège social** au 10 Boulevard Tino Rossi, Résidence de la Pinède, Bât 2, 20000 Ajaccio.

Objet social : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers.

Durée : Jusqu'au 23/08/2104.

Les **statuts** ont été modifiés en conséquence. La **société sera radiée** du RCS PARIS **et immatriculée** au RCS AJACCIO.

GRAND SUD DEVELOPPEMENT

SARL au capital de 500 euros

Siège social : 9, Voie Romaine

Immeuble le Miramar

Espace Egrégore, 20137 Porto-Vecchio

533 807 830 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 1er septembre 2022, **l'Associé unique a décidé de transférer le siège social** de ZI Murtone - 20137 PORTO-VECCHIO à 9, Voie Romaine - Immeuble le Miramar - Espace Egrégore - 20137 PORTO-VECCHIO, et ce à compter du 1er septembre 2022, et de modifier en conséquence **l'article 4** des statuts.

Le Gérant.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL**COLONNA DE LECA**

Société d'Exercice Libéral

à Responsabilité Limitée

Au capital de 3.000.000 €

Siège : Centre Commercial la Rocade

20600 Furiani

789 040 490 RCS de Bastia

Par décision de l'associé unique du 07/09/2022, **il a été décidé de réduire le capital social** de 1.500.000 €, **le portant ainsi à 1.500.000 €.**
Mention au RCS de Bastia.

N° 25

AZUR R.H.

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 52.000,00 euros
Siège social : Maison près de l'Aqueduc
20167 Mezzavia
808 116 818 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 01.09.2022 a **décidé et réalisé une augmentation du capital social de 51.000 euros** par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à cinquante-deux mille euros (52.000,00 euros).

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à cent trois mille euros (103.000,00 euros).

Pour avis, La Gérance.

N° 26

AZUR C.J.

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 70.000,00 euros
Siège social : Maison près de l'Aqueduc
20167 Mezzavia
817 782 717 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 01.09.2022 a **décidé et réalisé une augmentation du capital social de 69.000 euros** par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à soixante-dix mille (70.000 euros).

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à cent trente-neuf mille euros (139.000,00 euros).

Pour avis,
La Gérance.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 27

DEGLIESPOSTI SIMEONI

Société Civile de Moyens
Au capital de 500,00 €
Siège social : Les Jardins de Bodiccione
Bât A - Boulevard Louis Campi
20090 Ajaccio
510 518 004 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale mixte du 10 août 2022, il résulte que :

- Monsieur François Xavier DEGLIESPOSTI, **cédant, soussigné cède au cessionnaire, Clara SIMEONI**, soussignée qui accepte, **la pleine propriété de dix (10) parts sociales**, numérotées 1 à 10, lui appartenant de la société DEGLIESPOSTI SIMEONI.

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts, le cessionnaire, Clara SIMEONI, est dûment agréée en qualité de nouvelle associée.

- **La dénomination de la société** à compter du 10 août 2022 est «SIMEONI».

- **La nomination de Madame Clara SIMEONI**, demeurant Résidence Parc Impérial, Marly B2, AJACCIO en tant que **Gérante**.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 28

**SCP GRIMALDI MICHELI,**

Notaires Associés,

ZI Migliacciaro - BP 44
20243 Prunelli-Di-Fiumorbo

SOCIETE CIVILE ANPA

504 332 941 RCS Bastia

MODIFICATION GÉRANT ET SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2022, la collectivité des associés a, **dans un premier temps, transféré le siège social de la société ANPA.**

*** Ancien siège :** Lotissement les Muriers, Chez Monsieur Frey Pascal Ramon, 20243 Prunelli-Di-Fiumorbo.

*** Nouveau siège :** Résidence A Paulina, Bât D, Corsu di l'aeroporto, Lucciana, (20290).

Dans un second temps un nouveau Gérant a été nommé : Monsieur Anthony FREY, pour une durée illimitée à compter de ce même jour. Les **statuts** ont été modifiés en conséquence.

N° 29

**SAS MTJ**

Au capital de 3000 euros

Siège social : 2, Bd Paoli

20200 Bastia

RCS de Bastia 911 675 726

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale Extraordinaire du 30/06/2022, Mme Odette NINU sise PALAGACCIO, N°41, 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO, **a été nommé Président en remplacement de Mr Jacques RAFFALLI** à compter du 30/06/2022. Il en sera fait **mention** au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 30

RESTAURANT VISTA DI MARE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Lieu-dit Agnarello

20166 Pietrosella

RCS Ajaccio 913 105 375

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 01/08/2022, **il résulte que Madame Renata MAKOWSKA-CASTILLO**, demeurant Résidence Alba Serena - Porticcio - 20166 GROSSETO-PRUGNA, **a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Madame Eléonore BACHELARD**, démissionnaire.

L'article 36 des statuts a été modifié en conséquence Madame Renata MAKOWSKA-CASTILLO est désormais mentionnée en qualité de Présidente. Madame Renata CASTILLO-MARTIN a **démissionné de ses fonctions de Directeur Général** et n'a pas été remplacée. **L'article 36 des statuts** a été modifié en conséquence et le nom de Madame Renata CASTILLO-MARTIN a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer.

Pour avis,
Le Président.

N° 31

S.A.S. SAN PETRU DI VERDE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 7622.45 Euros

Siège social :

Refuge San Petru Di Verde

20134 Palneca

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05 Septembre 2022, il en résulte : La collectivité des associés de la Société SARL SAN PETRU DI VERDE a **décidé de la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée** à compter du 05 Septembre 2022. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital :*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à 7622.45 Euros.

Il est divisé en 500 parts sociales de 15.2449 euros chacune.

*** Nouvelle mention :**

Le capital social reste fixé à la somme de 7622.45 Euros.

Il est divisé en 500 parts sociales de 15.2449 euros chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Forme :*** Ancienne mention :**

Société à responsabilité limitée.

*** Nouvelle mention :**

Société par actions simplifiée.

Administration :*** Ancienne mention :**

Le gérant de la société est :

Mr LUBRANO Jean Marc Luc Antoine. Né le 11 Août 1963 à Paris. De nationalité Française. Demeurant : Quartier Casa Di Pere, 20134 PALNECA.

*** Nouvelle mention :**

Le président de la société est :

Mr LUBRANO Jean Marc Luc Antoine. Né le 11 Août 1963 à Paris. De nationalité Française. Demeurant : Quartier Casa Di Pere, 20134 PALNECA.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 32

EURL O.C PLOMBERIE

SAS au capital de 1000 Euros

Siège social : Poggiale de Figari

20114 Figari

RCS N° 835 399 874

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 Janvier 2022, il a été décidé :

De la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 17 Janvier 2022. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

*** Ancienne mention :** Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

*** Nouvelle mention :** Société par actions simplifiée.

Administration :*** Anciennes mentions :**

Direction assurée par un seul Gérant. Monsieur CAPPONI Olivier. Né le 06/10/1973 à Porto-Vecchio [2A].

De nationalité Française, demeurant : Poggiale de Figari, 20114 FIGARI.

*** Nouvelles mentions : PRÉSIDENT :**

Monsieur CAPPONI Olivier. Né le 06/10/1973 à Porto-Vecchio [2A].

De nationalité Française, demeurant : Poggiale de Figari, 20114 FIGARI.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Présidence.



N° 33

**Olivier PELLEGRINI**

Avocat

Port de Plaisance de Toga

20200 Bastia

Tel 04 95 32 05 85

Pellegrini.olivier@orange.fr

FIESTA MARINA

Société Civile

Au capital de 1524,49 euros

Siège social : Ld Mucchiatana

20215 Venzolasca

351 884 572 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 05 JUIN 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

De proroger de 50 années la durée de la Société, soit jusqu'au 06 Septembre 2071, et de modifier en conséquence **l'article 5** des statuts de la manière suivante

*** ARTICLE 5 - DUREE**

La durée de la société a été prorogée de 50 ans par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05 juin 2020 et expirera le 06 Septembre 2071, sauf dissolution anticipée ou nouvelle prorogation.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 34

C COMMUNICATION

Société à Responsabilité Limitée

à Associé Unique

Au capital de 1.500,00 euros

Siège social : 11, Rue Colomba

20000 Ajaccio

538 017 294 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 1er septembre 2022, **l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée** à compter du 1er septembre 2022, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège, sa durée, son objet social et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1.500 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Jérôme, Jean-Louis PAOLI.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :

- Monsieur Jérôme, Jean-Louis PAOLI, demeurant 18, Boulevard Albert 1er, 20000 Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

U MAFELAU

SCI au capital de 1000 euros
Siège social : 1365, route de Morières
84130 Le Pontet
842 787 574 RCS Avignon

Aux termes d'une délibération du 25/07/22, l'AGE a décidé de : **transférer le siège social** de Le Pontet (84130) 1365, route de Morières à Grosseto-Prugna (20166), Villa 15, Hameau d'Arpège à compter du 25/07/22, **changer la dénomination sociale qui est désormais SCI 15 HAMEAU D'ARPEGE au lieu de U MAFELAU** modifier les **articles 3 et 4** des statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS Avignon 842 787 574 **fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'Ajaccio.**

La Société, constituée pour 99 années à compter du 3/10/18 a pour objet social l'acquisition, la construction, l'aménagement, la location, la vente de tous biens et droits immobiliers, et a un capital de 1000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis, La Gérance.



N° 36

CALVIDIS

SAS au capital de 120.000 €
Siège social :
Avenue Christophe Colomb
20260 Calvi
RCS Bastia 510 581 499
(2009 B 00083)
N° Siret : 510 581 499 00017

La DUA du 25 Mars 2022 a décidé de **nommer en remplacement de la société "COGEDIAC" le Cabinet "ENDRIX PRO"**, SAS au capital de 248.580€, dont le siège social est Agroparc - Le Diderot - 735, Chemin des Meinajaries à AVIGNON (84), **CAC Titulaire et de ne pas renouveler le mandat de** Monsieur Marc LEVILLY, CAC Suppléant sortant.

Pour Avis et Mention.

N° 37

SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'HOTEL IMPERIAL

SARL au capital de 36.800 euros
Siège social : 6, Boulevard Albert 1er
20000 Ajaccio
438 094 302 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 26/05/2022 à AJACCIO (20000), l'AGE des Associés a décidé à l'unanimité de **modifier l'objet social**, à compter du 26/05/2022, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit :

* **Ancienne mention** : "Hôtel Restaurant Bar".

* **Nouvelle mention** : "Hôtellerie, Restauration, Bar-Débit de boissons, Activité de marchand de biens, achat, vente et location immobilière".

Mention sera portée au R.C.S d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 38

AECN
AUDIT EXPERTISE COMPTABLE HUIE
2 Boulevard PAOLI
94200 CARRENTRAS

Dénomination : MDL DIFFUSION

Forme : SAS
Capital social : 1000 euros
Siège social :
Lieu-dit C/O MR DI LUNA
20230 Canale-Di-Verde
825129497 RCS de Bastia

PRÉSIDENT

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 Juin 2022, à compter du 20 juin 2022, **les actionnaires ont décidé de nommer en qualité de Président** Mr PAUL DI LUNA, demeurant LTD A TEGHJA, 20230 CANALE-DI-VERDE **en remplacement de** Madame Jessica DI LUNA.

Mention sera portée au RCS de Bastia.

N° 39

PAV GESTION SAS

Au capital social de 2000 Euros
Siège social : Hameau de Piazza
20228 Luri
807 552 070 R.C.S. Bastia

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Le 19 août 2022, **les associés ont nommé en tant que Président**, Madame PAVERANI Marjorie, pour une durée indéterminée à compter du 19 août 2022 **en remplacement de** la société PERSONNEL MANAGEMENT ADVICE France, démissionnaire.

Pour avis.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 40

LILY VOGUE

SAS en liquidation
Au capital de 48.000 Euros
Siège social :
2, Avenue du Premier Consul
20000 Ajaccio
Siège de liquidation :
8, Boulevard Albert Premier
20000 Ajaccio
335 106 514 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/08/2022 à 10h, l'associée unique a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter de ce jour et **sa mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel.

Madame Lilline Marie-Josée BRUNI, demeurant 8, Boulevard Albert Premier 20000 AJACCIO, associée unique, **exercera les fonctions de liquidateur** pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le **siège de la liquidation** est fixé 8, Boulevard Albert Premier, 20000 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les **actes et pièces** relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 41

LES CAPRICES ENFANTINS

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège social : Angle Rue d'Agila
Rue Napoléon, 20220 L'Ile-Rousse
801 152 125 RCS Bastia

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 10 août 2022 : Il a été décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter du 10/08/2022 et **sa mise en liquidation.**

L'associée unique Madame Murielle PISSARD demeurant 4, Place Santelli, 20220 L'Ile-Rousse **exercera les fonctions de Liquidateur** durant la période de liquidation.

Le **siège de la liquidation** est fixé sis Madame Murielle PISSARD, 20, Rue Notre Dame, 20220 L'Ile-Rousse, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le **dépôt des actes et pièces** relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis.

N° 42

ACCESS HUMAN

SAS au capital de 500 €
Siège social : A Castagnola
16, Allée des Arbousiers, 20167 Alata
RCS Ajaccio 883 367 641

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/08/2022, il a été décidé la **dissolution anticipée** de la société et **sa mise en liquidation amiable** à compter du 31/08/2022, **il a été nommé liquidateur(s)** M CESARI Alain demeurant au A Castagnola, 16 Allée des Arbousiers, 20167 Alata et **fixé le siège de liquidation** où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. **Mention** en sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 43

BVMH EXPERTISE

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social : 1, rue San Lazaro
20000 Ajaccio
Siège de liquidation :
Chemin de Candia
Résidence A Crucianella - Bât.A
20090 Ajaccio
821 195 203 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 15/03/2021 au Chemin de Candia, Résidence A Crucianella, Bât.A, 20090 AJACCIO a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Vanessa BERNARDI, demeurant Chemin de Candia, Résidence A Crucianella, Bât.A, 20090 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, **donné** à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la **clôture** de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les **comptes de liquidation** sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la **Société sera radiée** dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 44

BVMH EXPERTISE

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social : 1, rue San Lazaro
20000 Ajaccio
Siège de liquidation :
Chemin de Candia
Résidence A Crucianella - Bât.A
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 821 195 203

Aux termes d'une délibération en date du 15/03/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter de ce jour et **sa mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Vanessa BERNARDI, demeurant Chemin de Candia - Résidence A Crucianella - Bât.A - 20090 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le **siège de la liquidation** est fixé Chemin de Candia - Résidence A Crucianella - Bât.A - 20090 AJACCIO.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les **actes et pièces** relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 45

AVIS


Lors de l'AGE du 30/06/2022, le gérant et associé unique de la **SARL AUTO BATEAU ECOLE CALVAISE**, SARL au capital de 1.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 799.830.765. dont le siège social est sis 10 boulevard Wilson - 20260 CALVI a décidé de la **dissolution anticipée** de la société et de **sa liquidation amiable** sous le régime conventionnel. Monsieur Jean-Louis GUIRAUD, Gérant, **a été nommé en qualité de liquidateur** et le **siège social de la liquidation** au siège social de la société. Les **actes** seront déposés au tribunal de commerce de Bastia.

N° 46

AVIS

Suite à l'AGE du 30/06/2022 de la société **SARL AUTO BATEAU ECOLE CALVAISE**, SARL en liquidation au capital de 1.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 799.830.765.. dont le siège social est sis 10 boulevard Wilson à CALVI, et après lecture du rapport du liquidateur, Monsieur Jean-Louis GUIRAUD, les comptes de liquidation ont été **approuvés** et quitus a été **donné** au liquidateur qui a été **déchargé** de son mandat.

La **clôture** des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. **Radiation** au RCS de Bastia.

 04 95 32 02 38

AVIS DE PUBLICITE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI
Directrice par intérim
Avenue Paul Giacobbi
BP 618 - 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30
SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 22/FS/007

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Fourniture d'un système de verrouillage électronique de porte

Procédure : Procédure adaptée

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

30% Matériel de sécurisation : descriptif des équipements proposés selon les spécificités prévues au CCTP,

20% Solution d'administration : descriptif des outils spécifiques proposés (logiciels et équipements physiques) relatifs à la solution globale tels que définis dans le CCTP,

10% Gestion de projet : présentation de l'équipe dédiée à l'ODARC, planning prévisionnel de déploiement, mise en service et installation de l'ensemble du matériel, suivi du projet avec la gestion des évolutions d'architecture et/ou de technologie,

40% Prix des prestations.

Remise des offres : 30/09/22 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 06/09/2022

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 48

COMMUNE DE LAVATOGGIO

APPROBATION DE LA RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE ET ABROGATION DE LA CARTE COMMUNALE.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°4-08-2022 DU 31.08.2022.

Le Conseil Municipal de Lavatoggio a approuvé par délibération n°4-08-2022 en date du 31.08.2022.

La révision de la carte communale et a ainsi abrogé sa carte communale.

La délibération est affichée un mois en mairie et le dossier compert est disponible aux jours et heures d'ouverture de la Mairie et à la DDTM de Haute-Corse. Elle sera prochainement consultable sur le site Géoportail de l'urbanisme.

Le Maire,
François Mathieu CROCE.

N° 49



AVIS DE MARCHÉ 20/2022

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO
Hameau de Guaitella
20200 Ville di Pietrabugno
Tél : 04.95.32.88.32,
Fax : 04.95.32.66.11,
Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>
courriel : mairie@pietrabugno.com
marchespublics@pietrabugno.com

2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1° du Code de la Commande Publique.

3 - OBJET DU MARCHÉ :

Location Installation Maintenance et paramétrage de cinq photocopieurs multifonctions.

Lot n°1 : Mairie et Mairie Annexe.

Location Installation Maintenance et paramétrage de deux photocopieurs couleurs multifonctions.

Lot n°2 : Groupe scolaire Pierre Toussaint BRACCINI.

Location Installation Maintenance et paramétrage d'un photocopieur Noir et Blanc multifonctions.

Lot n°3 : Groupe scolaire Kalliste - Ecole Primaire et Élémentaire.

Location Installation Maintenance et paramétrage de deux photocopieurs Noir et Blanc multifonctions.

4 - CRITERES DE SÉLECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.

5 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site.

www.marchésécurisés.fr.

6 - DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au **30 septembre 2022 - 12 h 00.**

Le Maire,
Michel ROSSI.

N° 50



CULLETTIVITÀ DI CORSICA COLLECTIVITE DE CORSE



COMMUNE DE LECCI - 20137 LECCI

AVIS D'ATTRIBUTION

1. Nom et adresse du pouvoir adjudicateur :

Commune de LECCI
120 Stodonu di a Mirria
20137 Lecci
Tel. 04.95.71.43.43
N° de SIRET : 212 00 139 0000 13
Point de contact : Secrétariat général
Adresse internet (URL) : <http://www.lecci.fr>
Courriel : mairie.lecci@wanadoo.fr

2. Objet du marché :

Accord-cadre à bons de commande soumis aux dispositions des articles L.2125.1 alinéa 1er R.2162-13 et R 2162-14 du code de la commande publique, pour la préparation et la livraison de repas en « liaison chaude » au restaurant scolaire municipal - Marché à bon de commande avec un montant annuel minimum de 20.000 repas et un montant annuel maximum de 40.000 repas.

3. Procédure : L'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

4. Nomenclature communautaire :

Classification principale	Classification complémentaire
55000000-0	55523100

5. Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères ci-dessous :

- Critère 1 - Valeur technique
- Critère 2 - Valeur financière

6. Date d'attribution du marché : 23.08.2022.

7. Attribution du marché :

O'20144
87, STRITTA DI RINAGHJA,
20137 San Gavino di Carbini
Tel : 06 18 62 66 41
SIRET : 792 667 073 000 11

8. Montant de l'offre retenue : 5.59 € H.T le repas

9. Date d'envoi à la publication : 13.09.2022.

Le Maire,
Don Georges GIANNI.

DERNIERES MINUTES

N° 51

LILY VOGUE

SAS en liquidation

Au capital de 48.000 €uros

Siège social :

2, Avenue du Premier Consul

20000 Ajaccio

Siège de liquidation :

8, Boulevard Albert Premier

20000 Ajaccio

335 106 514 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/08/2022 à 14h au siège de la liquidation, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Mme Lilline BRUNI, demeurant 8, Bd Albert 1er, 20000 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, lui a **donné** quitus de sa gestion et prononcé la **clôture** de la liquidation. Les **comptes de liquidation** sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la **Société sera radiée** dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 52

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans L'Informateur Corse Nouvelle du 12/08/2022 concernant **SCI S.C.J.**
Il fallait lire : Suivant AGE du 06 09 2022.

N° 53

LZ SHOP

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 100 euros

Siège social : Chemin de Tuffunciana

20230 Talasani

Siège de liquidation :

Chemin de Tuffunciana

20230 Talasani

847682556 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 31 DECEMBRE 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la **dis-solution anticipée** de la Société à compter 31 décembre 2020 et **sa mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Dominique LOPEZ, demeurant Chemin de Tuffunciana, 20230 TALASANI, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le **siège de la liquidation** est fixé Chemin de Tuffunciana, 20230.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les **actes et pièces** relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

PORTA DI CORSICA

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 100 €uros
Siège social : Fromentica
20217 St-Florent
RCS 520 956 004 Bastia
Siège de liquidation :
Route de la Cathédrale
20217 St-Florent

Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2022, l'associé unique a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter du 31 juillet 2022 et **sa mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel.

Monsieur Alain Chapuis, demeurant Domaine de Saint Esteve, 11200 LEZIGNAN CORBIERES, associé unique, **exercera les fonctions de liquidateur** pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le **siège de la liquidation** est fixé route de la Cathédrale, 20217 Saint-Florent, adresse à laquelle la correspondance devra être envoyée et tous actes et documents notifiés.

Les **actes et pièces relatifs** à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur, Alain CHAPUIS.

PORTA DI CORSICA

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 100 €uros
Siège social : Fromentica
20217 St-Florent
RCS 520 956 004 Bastia
Siège de liquidation :
Route de la Cathédrale
20217 St-Florent

L'associé unique en date du 31 juillet 2022, a pris les décisions suivantes : **approbation** du compte définitif de liquidation, **décharge** du mandat de liquidateur de Monsieur Alain Chapuis, et quitus de sa gestion.

L'associé unique a constaté la **clôture** de la liquidation à compter du 31 juillet 2022. Les **comptes de liquidation** seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur, Alain Chapuis.

ENTREPRISE COLOMBANI BENOIT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit E Filetelle
20218 Moltifao
900 032 483 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé unique du 29 juin 2022 :

L'associé unique statuant conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, **a décidé de ne pas dissoudre la Société.**

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

SAS CABINET SOCOTRI

Résidence le Davince
Strada Nova, 20240 Ghisonaccia

MARIE CLAIRE

SARL au capital de 10.671,43 €
Siège social : Lot Village Theresa n°17,
Chez Mr Degortes, 20240 Ghisonaccia
422 886 713 RCS Bastia

Par décision de l'Assemblée générale du 29/07/2022, il a été décidé en application de l'article L.223-42 Ccom, **de la continuation de la société** malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. **Modification** au RCS de Bastia.

DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ ET MISE EN LIQUIDATION AMIABLE

Aux termes d'une délibération en date du 25/07/2022, la collectivité des associés a décidé la **dissolution anticipée** de la Société **LANFRANCHI-PAN-CRAZI-POLI**, AVOCATS ASSOCIES AU BARREAU D'AJACCIO (LPP), Société civile professionnelle, immatriculée depuis le 06/02/2013 au R.C.S. d'AJACCIO sous le n° 791 020 449, ayant son siège social sis à AJACCIO [20000], 4 Boulevard Masseria, à compter de ce jour, et **sa mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles 1844-7 et suivants du Code civil.

Elle a nommé comme liquidateur Maître Cécile PANCRAZI, demeurant 64, Cours Napoléon - 20000 AJACCIO et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le **siège de la liquidation** est fixé au 64, Cours Napoléon - 20000 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le **dépôt des actes et pièces** relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d' Ajaccio.

Le Liquidateur,

LZ SHOP

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 100 euros
Siège social : Chemin de Tuffunciana
20230 Talasani
Siège de liquidation :
Chemin de Tuffunciana
20230 Talasani
847 682 556 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 15/01/2021 au Chemin de Tuffunciana, 20230 TALASANI a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Monsieur Dominique LOPEZ, demeurant Chemin de Tuffunciana, 20230 TALASANI, de son mandat de liquidateur, **donné** à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la **clôture** de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les **comptes de liquidation** sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la **Société sera radiée** dudit registre.

Pour avis, le liquidateur.

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable
[Art. 1397 al 3 c.civ.]

« Monsieur Serge PUDDA, Responsable d'entrepôt, et Madame Olga Noëlle NOMELLINI, Présidente de société, demeurant ensemble à AFA [20167] Lieu-dit U Pozzu.

Monsieur est né à OLMETO [20113] le 17 octobre 1961.

Madame est née à AJACCIO [20000] le 23 décembre 1959.

Se proposent de modifier leur régime matrimonial pour adopter le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE établi par l'article 1526 du Code civil suivant acte du 07/09/2022, reçu par Me Olivier LE HAY, Notaire.

Pour toute opposition élection de domicile est faite à :
Alain SPADONI & Associés, Notaires, 3, avenue Eugène Macchini, immeuble "Le Régent", 20177 AJACCIO Cedex 1°.

RECTIFICATIF

« Avis rectificatif à l'annonce parue dans le Journal INFORMATEUR CORSE NOUVELLE n°6939#6940 semaine du 19 au 26 août 2022 **concernant la constitution de la SAS CAFE DU CENTRE et l'apport du fonds de commerce** sis à PENTA DI CASINCA [20213], par les consorts FRANCESCHI **au profit de** ladite SAS CAFE DU CENTRE, **au lieu de lire** : « Les créanciers de l'apporteur disposeront d'un délai de dix jours à compter de la dernière en date des publicités légales pour faire la déclaration de leurs de créances au domicile élu. »

Lire : « Les créanciers de l'apporteur disposeront d'un délai de dix jours à compter de la dernière en date des publicités légales pour faire la déclaration de leurs de créances au greffe du tribunal de commerce de Bastia et sont en outre invités à faire connaître leur créance au siège de la société. »
Le reste de l'insertion demeure sans changement. »

LUDIQ CORSE

SARL au capital de 5.000 €
Siège social : Lieu-Dit San Lurenzu
20620 Biguglia
801 234 683 RCS de Bastia

Le 30/06/2021, l'AGO **a décidé de la continuation de la société** malgré un actif inférieur à la moitié du capital social. **Modification** au RCS de Bastia.

MICCA NOMI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 304,9 euros
Siège social : Quartier Salicastro
20256 Corbara
413 771 452 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé unique du 29 juin 2022 :

L'associé unique statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de commerce, **a décidé de ne pas dissoudre la Société.**

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

MAFLAC

SARL au capital de 5.000 €
Siège social : 4, Cours Pierangeli
20200 Bastia
518 919 675 RCS de Bastia

Le 30/06/2020, l'AGO **a décidé de la continuation de la société** malgré un actif inférieur à la moitié du capital social. **Modification** au RCS de Bastia.

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 05/09/2022.

Mme **Marie-Françoise NICOLAI**, demeurant à Volpajola [20290] Costa Sorbu.

A donné en location gérance à M. **Correntin NICOLINI** demeurant 27 rue César Campinchi à Bastia [20200].

Un fonds de commerce de débit de boissons sise et exploité à Bastia [20200] - 33, rue César Campinchi.

Pour une durée de 5 ans à compter du 05/09/2022, renouvelable par tacite reconduction.

AVIS

Par délibération du 1er septembre 2022 il a été décidé de la **dissolution** de la **SARL MARIA TRATTADORE** au capital de 200 euros, siège social Villa ANDRIETTA, Brando 20222, immatriculée RCS Bastia 839 659 083.

SASU ENERGIE PLUS

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de 500 €
Siège Social : Lieu-dit Colombina
16, Lotissement Fitoni
20129 Bastelicaccia
RCS Ajaccio B - SIREN : 830 106 324

Par décision de l' AGM du 31/03/2022, **il a été décidé de ne pas dissoudre la société** bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. **Mention** au RCS d' Ajaccio.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 06/09/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de la Société :

E Stellucce [SAS] - Le Forum du Fango
Quartier Paratoggio - 20200 Bastia

Activité : Micro Crèche
RCS Bastia : B 789 912 995, 2012 B 517
Date de cessation des paiements :

13/06/2022

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 13/09/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

Murza [SAS] - Route de la Mer
Camping U Casone
20240 Ghisonaccia

Activité : Restauration traditionnelle
RCS Bastia : B 898 942 735, 2021 B 375
Date de cessation des paiements :
31/08/2022

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 13/09/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

Chaix Aslanian Christine, Viviane
RN 193 - Ponte-Leccia
20218 Morosaglia

Activité : Vente de produits naturels biologiques et écologiques, droguerie bio
RCS Bastia : A 828 939 405, 2018 A 258
Date de cessation des paiements :
14/03/2021

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 13/09/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la **Liquidation Judiciaire** de :

Avvene Travaux [SAS]
C/o Mme Ottomani Marguerite
Ania di Fiumorbu
20240 Serra-di-Fiumorbu

Activité : Réalisation de tous travaux de bâtiment et travaux publics ; Maçonnerie générale, peinture, plâtrerie, tous travaux de finitions
RCS Bastia : B 878 726 744, 2019 B 742

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 13/09/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

Evasion [SARL] - Immeuble Salvarelli
Ponte-Leccia - 20218 Morosaglia

Activité : Commerce articles et vêtements, prêt à porter, chaussures et accessoires
RCS Bastia : B 509 751 426, 2009 B 19
Date de cessation des paiements :
30/06/2022

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait, La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 13/09/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Redressement Judiciaire** à l'égard de :

Thomas Colombani Marc
Lieu-dit Noce - 20226 Costa

Activité : Entretien d'espaces verts, de clôtures, ramassage de plantes aromatiques, débroussaillage, travaux agricoles
RCS Bastia : 791 737 729

Date de cessation des paiements :
17/06/2022

Mandataire judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait, La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 13/09/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Redressement Judiciaire** à l'égard de :

A Sant'Anna [SAS] - Villa 8, Bis
20224 Albertacce

Activité : Hôtel
RCS Bastia : B 798 110 144, 2013 B 509
Date de cessation des paiements :
14/03/2021

Mandataire judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 13/09/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

Neronia [SAS]
11, rue des Terrasses
20200 Bastia

Activité : Epicerie traditionnelle et épicerie fine... Sandwicherie, Restauration à consommer sur place et à emporter. Vente de produits artisanaux ainsi que toute prestation dans le domaine du "Food Art" (Photos culinaires).

RCS Bastia : B 894 933 936, 2021 B 195
Date de cessation des paiements :
30/11/2021

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 13/09/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Redressement Judiciaire** à l'égard de :

MGCP [SAS]
Lotissement N 382
Les Collines
Allée des Carrefours
20620 Biguglia

Activité : Commerce de vente au détail, gros et demi-gros de poissons, crustacés et mollusques ; Transformation des produits de la mer.

RCS Bastia : B 888 822 251, 2020 B 505
Date de cessation des paiements :
30/06/2022

Mandataire judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 13/09/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

Bati Balagne [SASU] - Corno Grosso
20225 Feliceto

Activité : Les travaux de maçonnerie générale, de gros oeuvre ou de second oeuvre, d'immeubles individuels ou collectifs, ainsi que l'achat et la vente de matériaux de construction

RCS Bastia : B 831 853 759, 2017 B 618
Date de cessation des paiements :
08/04/2021

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 13/09/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Redressement Judiciaire** à l'égard de :

Palma Nova [SAS]
Le Village - Casa Suprana - 20214 Zilia

Activité : Dératation, désinsectisation et entretien de jardins
RCS Bastia : B 808 872 592, 2015 B 15
Date de cessation des paiements :
30/06/2022

Mandataire judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 13/09/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la **Liquidation Judiciaire** de :

Giabiconi Mathieu
Résidence Padulella
Bât B - Immeuble Erilia
Moriani-Plage
20230 San-Nicolao

Activité : Travaux de maçonnerie générale, et gros oeuvre de bâtiment
RM Bastia : 533 675 559

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

☎ **04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23**

al-informateurcorse@orange.fr

RESSUSCITER LE COUVENT D'OREZZA

Bombardé en 1943, le couvent d'Orezza, à Piedicroce, n'a depuis cessé de se dégrader, au grand regret des habitants de la région.

Si parvenir à mettre en œuvre sa sauvegarde et sa valorisation est un souhait maintes exprimé, l'entreprise soulevait de nombreux problèmes, comme par exemple la question du déminage et de la sécurisation du site. Mais avant toute chose, il fallait déterminer qui était son propriétaire actuel, seul habilité à enclencher des travaux.

Ce point est en passe d'être résolu grâce à une initiative de la municipalité visant à l'inclure dans les biens communaux. Dès lors, de nouvelles perspectives s'ouvriront.





*Ici ont laissé leur empreinte
Erasmu Orticoni, Ghjacintu Paoli,
Luiggi Giafferi, Pasquale Paoli,
Napoléon Bonaparte...
Ici a été votée l'indépendance de la Corse.*

Le couvent d'Orezza, à Piedicroce, sera-t-il enfin sauvé de sa lente et inexorable dégradation? Volontariste, la commune a enclenché la procédure de «bien sans maître» qui lui permettra d'en devenir propriétaire.

Elle est en contact avec la Collectivité de Corse pour que, dans le cadre du projet de Strada Paolina, puissent ensuite débuter des opérations de sécurisation, de sauvegarde et de valorisation. En effet, si le clocher a gardé sa majesté et domine, fier encore – mais pour combien de temps? – la vallée du Fium'Altu, depuis la Seconde Guerre mondiale, les bâtiments, bombardés, se sont effondrés. Les murs, recouverts de lierre, survivent comme derniers indices de la richesse du lieu. Depuis des décennies, l'état de ruine du site désole les habitants de la région. Élu maire de Piedicroce en 2020, Pierre-Angé Sency s'est donné pour mission de trouver un moyen pour que le site soit préservé. Le dossier est en passe d'aboutir.

Il faut dire que la situation était complexe et que la solution n'était pas simple à trouver pour cet édifice franciscain dont les premières constructions datent de 1485. Elles sont dues aux frères mineurs Observantins. Au fil des évolutions de l'ordre, les Réformés ont repris l'édifice et, notamment, édifié au XVII^e siècle une église de 33 mètres de long sur 11 mètres de large dont subsistent les vestiges. Dans son style baroque, le bâtiment, perché sur une crête, avait une majesté certaine. Sa vocation était religieuse mais, comme il était de coutume à l'époque, il accueillait aussi les réunions importantes, e consulte. C'est là, en 1731, qu'autour du chanoine Erasmo

Orticoni, les théologiens se retrouvèrent pour discuter et approuver la légitimité de la révolte contre Gênes. Un premier pas qui amena, en janvier 1735, Ghjacintu Paoli – le père de Pasquale, lequel n'avait alors que 10 ans, Luiggi Giafferi et Sebastianu Costa à y voter l'indépendance de l'île. C'est là aussi qu'ils placèrent la Corse sous la protection de l'Immaculée Conception, fêtée le 8 décembre, faisant de la Vierge Marie la reine des Corses. Pasquale Paoli y revint à de nombreuses reprises et y séjourna, notamment pour prendre les eaux à la source ferrugineuse. En 1790, de retour d'exil, âgé alors de 65 ans, il y rencontra le jeune Napoléon Bonaparte (21 ans) venu avec sa famille. Désaffecté à la Révolution française, le couvent tomba peu à peu en ruine. Il sera vendu à des particuliers, indépendamment, semble-t-il, de ses terres, cédées à des dates différentes. Pendant des années, il a continué à être occupé. Il a notamment accueilli la gendarmerie. Puis, durant la Seconde Guerre mondiale, les soldats de Mussolini y entreposèrent armes et munitions. En 1943, après la signature de l'armistice par l'Italie et alors que les armées allemandes remontaient vers le nord de l'île, le couvent fut bombardé. Depuis, malgré de nombreux projets évoqués, sa réhabilitation et même simplement sa sécurisation, étaient dans l'impasse.

«Le couvent contient encore de nombreuses munitions qui restent opérationnelles, explique Pierre-Angé Sency. Tous les ans, les services de déminage sont appelés à intervenir pour désamorcer grenades, obus de mortiers, ogives, etc. Avant

« Au-delà de l'aspect historique, je suis un enfant de Piedicroce, ces lieux, c'est mon enfance, c'est ma jeunesse. Je ne voulais pas que le clocher s'effondre, que ce qu'il reste de l'église se dégrade davantage. Je ne sais pas si je vais réussir à le sauver, mais dès que j'ai été élu, j'ai décidé que j'allais tout faire pour. »



Pierre-Ange Sency

de faire quoi que ce soit, il faut procéder à un déminage total puis tout sécuriser. Il y a quelques années, la municipalité avait demandé une évaluation de cette opération : le montant est considérable, il s'élève à près de un million d'euros ! Mais ce n'est pas tout : la commune ne peut intervenir sur des biens qui ne lui appartiennent pas. Ces travaux incombent aux propriétaires. Il avait, à l'époque, été proposé à la Collectivité territoriale de Corse d'acheter le couvent, mais là encore, des difficultés sont apparues et les choses n'ont pas pu se faire. » Il faut dire que, comme c'est souvent le cas dans l'île, les successions n'étant pas nécessairement à jour et le couvent et ses terres n'ayant pas été vendus en un seul lot, même si le service du Domaine pouvait procéder à une évaluation, trouver les interlocuteurs était compliqué. « Il ne restait plus qu'une solution : c'était que la mairie s'occupe de ce dossier. On a tous un attachement à ce couvent. Au-delà de l'aspect historique, je suis un enfant de Piedicroce, ces lieux, c'est mon enfance, c'est ma jeunesse. Je ne voulais pas que le clocher s'effondre, que ce qu'il reste de l'église se dégrade davantage. Je ne sais pas si je vais réussir à le sauver, mais dès que j'ai été élu, j'ai décidé que j'allais tout faire pour. »

Il a ainsi contacté le Groupement d'intérêt public pour la reconstitution des titres de propriétés en Corse (Girtec). « J'ai demandé un rapport à M. Paul Grimaldi, son directeur. Il s'avère que le couvent n'est pas inscrit dans la succession de la famille héritière du domaine racheté après la Révolu-

tion française. Selon la loi, le dernier possesseur étant décédé depuis plus de trente ans, le Girtec nous a précisé qu'il s'agit d'un « bien sans maître ». À ce titre, la commune est fondée à le reprendre. Nous avons immédiatement lancé la procédure, accompli les mesures de publicité, informé la préfecture dès le 24 avril puis, une fois le délai des six mois réglementaires écoulé, nous l'incorporerons au domaine communal. »

La procédure achevée, qu'advient-il du couvent ? « Sans cette première phase, rien n'aurait pu être fait, mais il est évident que nous avons besoin d'aide, la commune n'a pas les moyens financiers pour un déminage et une sécurisation du lieu. Nous sommes en contact avec la Collectivité de Corse afin que cet élément essentiel de notre patrimoine historique puisse lui revenir ou qu'elle puisse agir de façon importante pour sa sauvegarde. Dans le cadre du projet de Strada Paolina, le couvent de Piedicroce a toute sa place. »

La Strada Paolina a pour objet la mise en valeur des lieux symboliques de l'époque paoline. De Merusaglia et la maison natale du Babbu di a Patria, à Corte - où le couvent des Capucins a d'ores et déjà été racheté par la CdC - en passant par différents couvents et jusqu'à Ponte Novu, elle déroule l'histoire du XVIII^e siècle dans l'île, circule à travers des sites riches d'histoires, et témoigne de ce que fut, dans une Corse qui avait su s'organiser et se doter d'une constitution, le Siècle des Lumières. Lumières, qui, on l'espère fort dans la région, viendront redonner vie au couvent. ■

Claire GIUDICI

CARNETS DE BORD

UNE REINE ET DES ROIS

par Béatrice HOUCARD



Quel « angle » choisir pour parler de la mort de la reine Élisabeth II et de l'accession au trône du roi Charles III ? C'est le casse-tête qui se pose au malheureux chroniqueur, à la malheureuse chroniqueuse arrivant avec une semaine de retard sur l'événement. J'ai écrit beaucoup de nécrologies à l'avance [eh oui...] Là, c'est le contraire : tout le monde a déjà dégainé les articles, les pages, les photos, les commentaires, les avis éclairés ou non, les exégèses, les numéros spéciaux, les éditions « en live », et ce n'est pas fini puisque les funérailles d'Élisabeth II auront lieu le 19 septembre.

Quel angle choisir, donc ? Comment ne pas répéter tout ce qui a été dit et écrit un peu partout ? Faut-il encore décrire le chagrin des Britanniques et l'émotion du monde entier ? Raconter encore et encore le fabuleux destin de cette reine qui ne devait pas l'être [mais son oncle ayant abdicqué, etc.] ainsi que le sort de Charles, qui a passé sa vie à attendre ? S'attarder sur l'intéressante personnalité de Camilla, passée en trente ans de maîtresse scandaleuse à reine consort ? Parler de William, désormais héritier du trône, qui perd déjà ses cheveux et dont on se demande à quel âge il deviendra roi à son tour ? Car si tout le monde dit que Charles III aura un règne court, on peut aussi noter que l'on vit vieux chez les Windsor - plus de 100 ans pour la reine mère Elizabeth et 96 ans pour Elizabeth II - et qu'à 73 ans le nouveau roi peut espérer une bonne vingtaine d'années de règne, pour peu que les médecins et Dieu lui prêtent une bonne santé. Doit-on finalement choisir l'angle franco-français ? Évidemment, c'est tentant. Ce qui est surtout tentant, c'est de reproduire cette longue confidence qu'avait faite Emmanuel Macron au magazine *Le 1* en 2015, soit deux ans avant de devenir président de la République : « *Il y a dans le processus démocratique et dans son fonctionnement un absent. Dans la politique française, cet absent est la figure du Roi, dont je pense fondamentalement que le peuple français n'a pas voulu la mort. La Terreur a creusé un vide émotionnel, imaginaire, collectif : le Roi n'est plus là. On a essayé ensuite de réinvestir ce vide, d'y placer d'autres figures : ce sont les moments napoléonien et gaulliste, notamment. Le reste du temps, la démocratie française ne remplit pas l'es-*

pace. On le voit bien avec l'interrogation permanente sur la figure présidentielle, qui vaut depuis le départ du général de Gaulle. Après lui, la normalisation de la figure présidentielle a réinstallé un siège vide au cœur de la vie politique. Pourtant, ce qu'on attend du président de la République, c'est qu'il occupe cette fonction. »

Quelle étrange déclaration ! Le futur président français évoque le « *siège vide* » du roi et une démocratie qui « *ne remplit pas l'espace* »... Il serait passionnant de demander à Emmanuel Macron, sept ans plus tard et après son premier quinquennat, s'il confirme son analyse et s'il pense avoir réussi à combler le vide qu'il déplorait alors.

L'analyse qu'il faisait alors vient pourtant résonner avec l'émotion suscitée par la mort de la souveraine britannique. Je ne crois pas une seconde que les Français regrettent de ne plus avoir de roi ou de reine. Malgré l'abstention qui progresse, ils n'accepteraient pour rien au monde de renoncer à l'élection au suffrage universel de leur président, ce beau cadeau teinté de poison que nous a fait le général de Gaulle. Parfois, ils coupent même symboliquement la tête du président en le renvoyant dans ses foyers. Nicolas Sarkozy était obsédé par le caractère régicide du pays et parlait souvent du sort de Louis XVI. Il a connu en 2012 un sort similaire, heureusement sur le seul plan électoral !

La France a donc un président qui décide d'à peu près tout. Et la Grande-Bretagne une reine ou un roi qui ne décide de rien, ne parle jamais de politique, lit les discours écrits par le Premier ministre, n'a officiellement aucune opinion et donc ne sert à rien. Mais si la reine n'a servi à rien politiquement pendant soixante-dix ans, elle a assuré le lien entre ses « *sujets* », garante de l'unité du pays au-delà des opinions de chacun. Et si c'était cela que nous envions inconsciemment chez les Anglais, nous Français républicains, râleurs et querelleurs depuis la nuit des temps, divisés toujours, jamais contents quand, de l'autre côté de la Manche, la reine Victoria proclamait « *Never explain, never complain* » [ne jamais se justifier, ne jamais se plaindre] ?

JAMES BOND ET PADDINGTON

En apparence, personne n'était plus éloigné de nous que la



Illustrations d'après photos DR

reine Elizabeth, qui a traversé plusieurs décennies et visité le monde entier [y compris, bien sûr, la Corse!*) sans jamais épouser vraiment l'époque. Comme intemporelle. Éternelle, disaient certains jusqu'à 8 septembre. En un début de siècle geignard, criard et un peu avachi, elle a maintenu de la retenue, de la distance, du silence et de la dignité [ce mot que certains n'utilisent qu'à propos de la mort], n'étalant jamais ses états d'âme. À peine parla-t-elle de l'« *annus horribilis* » qu'elle avait traversée en 1992 à cause des frasques de ses turbulents rejetons et de l'incendie du château de Windsor. Elle était lointaine quand tout le monde court après la « proximité » et savait « se tenir », comme on dit, en des temps où chacun s'épanche. Mais elle savait aussi faire preuve d'un solide humour : on n'oubliera pas de sitôt sa séquence avec James Bond-Daniel Craig pour l'ouverture des Jeux olympiques de Londres. Ni, en juin 2022, sa « cup of tea » avec l'ours Paddington, quand elle sortit un sandwich marmelade de son sac à main qui, d'habitude, était toujours vide.

En août, par 35°, température peu fréquente chez nos voisins britanniques, je suis allée à Londres et j'ai visité Buckingham Palace, ce lieu où l'on a quelque peine à réaliser qu'une famille puisse passer sa vie. S'installerait-on à Versailles ? Mais imaginer la reine dans la salle du trône ou tel ou tel président [de Gaulle, Kennedy, Obama...] autour de la table des grands dîners d'État ou imaginer Margaret Thatcher ou la princesse Diana montant l'escalier affûte l'imagination et pousse à se replonger dans quelques livres d'histoire.

Justement, s'il faut trouver une utilité à la famille royale, on peut se retourner vers 1940 et sur l'attitude de la famille royale britannique derrière le roi Georges VI comme de la future reine elle-même. Restés à Londres pendant les bombardements allemands malgré les conseils d'aller se réfugier au Canada, les souverains ont partagé le quotidien tragique des Londoniens, se rendant chaque jour dans les quartiers bombardés pour ne pas rompre le fil de l'unité nationale.

Même le Palais de Buckingham reçut des bombes le 13 septembre 1940. On peut voir les photos du roi et de la reine au milieu des décombres en compagnie de Winston Churchill.

*Voir p4

Churchill ! Comment évoquer la reine Elizabeth II sans citer le premier de ses Premiers ministres ? À Londres, j'ai aussi visité les « war rooms », ces lieux souterrains où Churchill avait installé son cabinet de guerre, où il travaillait et dormait pendant le « blitz ». Amis lecteurs, si vous passez par Londres, allez visiter ce musée qui, à lui seul, nous fait toucher du doigt ce qu'est un véritable homme d'État et tout ce que nous devons à l'attitude des Britanniques pendant la guerre. La princesse Elizabeth elle-même s'engagea dans l'armée comme ambulancière en 1944, à 18 ans. On dira que ce n'est pas un exploit. On répondra qu'elle n'était pas obligée de le faire.

LA MULTIPLICATION DES PAINS

Rien à voir avec ce qui précède, mais je ne peux m'empêcher d'aborder un sujet infiniment moins grave, mais révélateur : le temps passé quand on va acheter son pain. Jadis, on entrait dans la boutique, on demandait « *une baguette* » ou « *un pain* ». On avait préparé la monnaie, on payait, on ressortait, son pain sous le bras. Même le dimanche après la messe, quand on ajoutait deux éclairs ou trois babas à la commande, ça allait vite.

Aujourd'hui, c'est fou le temps qu'il faut passer dans les boulangeries, où il y a la queue comme jadis en Allemagne de l'Est pour d'autres raisons. Le nombre de pains s'est multiplié au moins autant que dans les Évangiles : la baguette tradition, le pain de campagne, le pain aux céréales, au levain, à l'épeautre, au son, de seigle [réservé jadis aux huîtres], aux noix, aux olives, les pains sans gluten, avec millet, avoine, pavot, lin, tournesol...


Je connais une boulangerie où l'on peut demander « *une paysanne* » ou « *une courtisane* » sans que le client suivant vous regarde de travers. Fabriquer du pain est devenu un art à mille facettes. Du coup, les clients hésitent, comparent, demandent le prix et changent d'avis : « *Laissez celui aux noix, je vais plutôt prendre l'épeautre.* »

Le pire est atteint en janvier, lorsqu'on achète en plus du pain une galette, qui connaît elle aussi de nombreuses déclinaisons et bien davantage de variétés de fèves. Encore une histoire de rois ! ■

EXPOSITIONS

Explore Mars

Le 6 août 2012, le rover Curiosity se posait avec succès sur la planète Mars au terme de 8 mois de voyage spatial. Depuis, de nouvelles informations nous parviennent chaque jour et nous aident à mieux découvrir cette planète mythique que les hommes ont commencé à observer dans l'Égypte antique, au II^e millénaire avant notre ère. Qu'est-ce que la Terre a réellement de commun avec Mars? La planète rouge a-t-elle abrité un jour une quelconque forme de vie? Comment fonctionne le Rover Curiosity? Autant de questions abordées dans cette exposition itinérante conçue, fabriquée et exploitée par la Cité de l'espace. Le visiteur y découvre l'univers de la planète Mars en se livrant à des expériences uniques. L'exposition, immersive et sensorielle, propose des «zones d'expérimentations», des maquettes en tailles réelles et des dispositifs d'animation. Avec le Labo Mars, espace entièrement dédié aux démonstrations interactives, on prend part à des démonstrations sur l'environnement martien, et à des expériences sur l'atmosphère martienne, le sol, le brouillard ou encore la glace. Sur le thème «Planète rouge-planète bleue», on se familiarise avec les particularités célestes de Mars et de la Terre: comparer leurs masses, leurs aspects, vérifier si le même rover pèse autant sur l'une que sur l'autre, remonter le temps pour découvrir simultanément leurs évolutions ainsi que celles de la Lune, voir comment a évolué la connaissance de Mars depuis l'Antiquité, éprouver la différence des sensations que procure un vent d'une vitesse de 75 km/heure selon qu'il souffle dans l'atmosphère terrestre ou l'atmosphère martienne... La section «Roulez rovers!» donne l'occasion de se familiariser avec les rovers, ces véhicules robotisés, capables d'évoluer dans des conditions extrêmes, qui ont été conçus comme des laboratoires mobiles afin d'analyser l'environnement martien. En complément de l'exposition, un cycle de conférences, avec: Laurence Monnyer-Smith, directrice du programme Climat du Cnes, le 15 octobre 2022; Francis Rocard, directeur du programme Mars au Cnes, le 11 février 2023; Géraldine Naja, directrice de la commercialisation, de l'industrie et des achats à l'ESA, le 18 mars 2023; et Claudie Haigneré, première femme française et européenne dans l'espace et astronaute de l'ESA, le 24 juin 2023. Entrée exceptionnellement gratuite pour l'inauguration, le 17 septembre de 14 heures à 18 heures.

Du 17 septembre 2022 au 30 juin 2023. Casa di e scenze, Bastia.  04 95 55 96 71/72 & casadiescenze.bastia.corsica



MUSIQUE

Cencio


Auteur, compositeur, interprète, Vincent Albertini, s'est aussi formé en agriculture, phytothérapie, aromathérapie et argilothérapie. Ses chansons pop folk, dont les textes sont tour à tour écrits en anglais, en corse, s'inspirent d'influences diverses mais plus encore de la flore de l'île. Elles invitent à s'embarquer vers un monde peuplé de fées et de créatures tirant leurs pouvoirs de la nature. En 2016, en compagnie du guitariste Fred Bourreau-Micaelli [qui évolue habituellement au sein du groupe PlayOut] il lance le projet pluridisciplinaire Cencio, destiné à solliciter les différents sens, en créant des interactions entre eux, et qui reçoit le soutien du Rézo Corse. Ils tournent dans toute l'île. Une résidence avec le Rézo leur permet de rencontrer l'ingénieur du son et designer sonore Pasquà Pancrazi et d'entamer une collaboration avec lui. Ensemble, ils créent alors l'*Aroma live*, un concept de concert interactif mêlant expérience sensorielle, musique et nature, et sortent en 2021 leur premier enregistrement, *Terra*. Pour cette rentrée 2022-2023, Cencio est accueilli en résidence de création à l'Aghja.

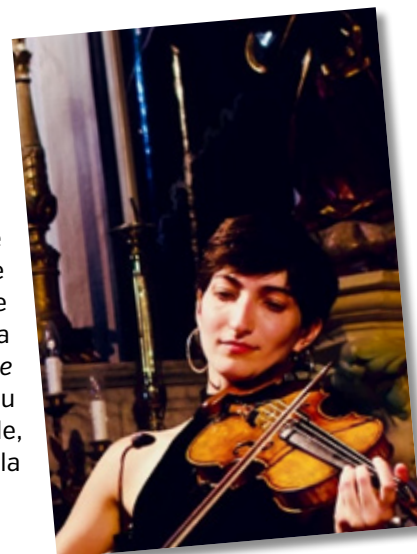
Le 23 septembre 2022, 20 h 30. L'Aghja, Ajaccio.  04 95 20 41 15 & www.aghja.com

**Storie di mare**

La Camerata Figarella est une association musicale ayant pour objet de diffuser de la musique classique, savante et traditionnelle en Corse. C'est aussi un projet, lancé en 2019, qui réunit artistes et musiciens corses et de diverses villes d'Europe. Le nom de l'ensemble, qui se réunit dans le village capcorsin de Figarella, est un clin d'œil aux relations culturelles et linguistiques entre Corse et Toscane et vient de la Camerata Fiorentina, connue à la Renaissance comme un lieu d'intenses échanges artistiques. Les clarinettes Ange Sierakowski et Lauriane Maudry assurent la direction artistique du projet. Le concert proposé est un voyage à la découverte d'œuvres inspirées de la mer. Sur scène, les 20 musiciens de la Camerata Figarella, dont beaucoup sont issus d'orchestres tels que le Philharmonique de Berlin ou l'Orchestre national de France, interprètent sans chef d'orchestre à la baguette: la symphonie *La Tempesta di Mare* de Haydn, *La traversée aux îles Hébrides* de Mendelssohn, *Le cimetière marin* d'Henri Tomasi, le *Trio* de Debussy et la *Suite Alcione d'airs de matelots* du compositeur et gambiste Marin Marais. Accompagnant l'auditeur dans cette odysée musicale, les voix de Sonia Moretti et Pierre Laurent Santelli célèbrent en vers et en langue corse la Méditerranée.

Le 23 septembre 2022, 20 h 30. Théâtre municipal de Bastia.

 04 95 34 98 00 & ww.bastia.corsica www.cameratafigarella.com





La reine des
Vérandas

06 77 31 38 06